PST 2024 – Stratégie FFCK emploi et professionnalisation

I. Introduction

La FFCK mène une politique de développement des sports de pagaie qui s'appuie sur un effort de professionnalisation des structures membres de son réseau fédéral. Cette note a pour objectif d'expliciter la stratégie fédérale en matière d'emploi et de professionnalisation du réseau.

Les moyens alloués au titre des projets sportifs territoriaux permettant de soutenir notre politique de développement sont précisés dans la note n°2024-DFT-02 « *Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs territoriaux (PST) pour l'année 2024* », diffusée par l'Agence Nationale du Sport.

53,39 millions d'euros sont fléchés pour soutenir la professionnalisation du mouvement sportif (emploi et apprentissage). Ces crédits régionalisés, gérés par les délégués territoriaux de l'Agence Nationale du Sport en poste dans les services déconcentrés de l'État en charge du sport, sont répartis comme suit :

- 23,22M€, pour les crédits engagés antérieurement,
- 4,37M€ pour les crédits engagés antérieurement via les conventions pluriannuelles emploi Campus 2023,
- 25,8M€ pour les crédits correspondant au paiement :
    - De la première année des emplois pluriannuels classiques créés en 2024 (y compris les emplois créés suite aux arrêts anticipés),
    - Des avenants aux conventions pluriannuelles en cours (suite à une augmentation du temps de travail par ex.),
    - De la première année des 1 000 emplois sociosportifs créés en 2024,
    - De la première année des emplois sportifs qualifiés (ESQ) territoriaux para-sport renouvelés ou créés en 2024,
    - Des aides ponctuelles à l'emploi.

Les fédérations ayant la possibilité de déposer un avis sur chaque dossier, nous souhaitons mobiliser les comités régionaux pour la rédaction de cet avis présenté en conférence des financeurs. Ce fonctionnement contribue à davantage de cohérence et de complémentarité entre les projets sportifs territoriaux (PST) et les projets sportifs fédéraux (PSF).

II. Objectifs du projet fédéral 2021 – 2024

A. Contexte Fédéral

Une étude réalisée en 2018 nous permet d'avoir une vision précise de la structuration de nos structures membres. Aujourd'hui, 1 000 emplois sont recensés au sein de nos 750 structures membres : 62 % sont à temps plein. Les salariés à temps partiel représentent 38 % des emplois.

Les missions confiées s'organisent autour de 3 grandes thématiques :

- Encadrement de groupes dans le cadre associatif,
- Missions de développement associatif,
- Accueil et encadrement de publics touristiques.
- Direction de base nautique

Nous identifions 5 profils de structures sur la base de critères tels que le budget annuel, le nombre de licenciés, le nombre de licences journalières, le nombre de compétiteurs, le niveau de compétition.

Répartition des structures membres selon leur profil :

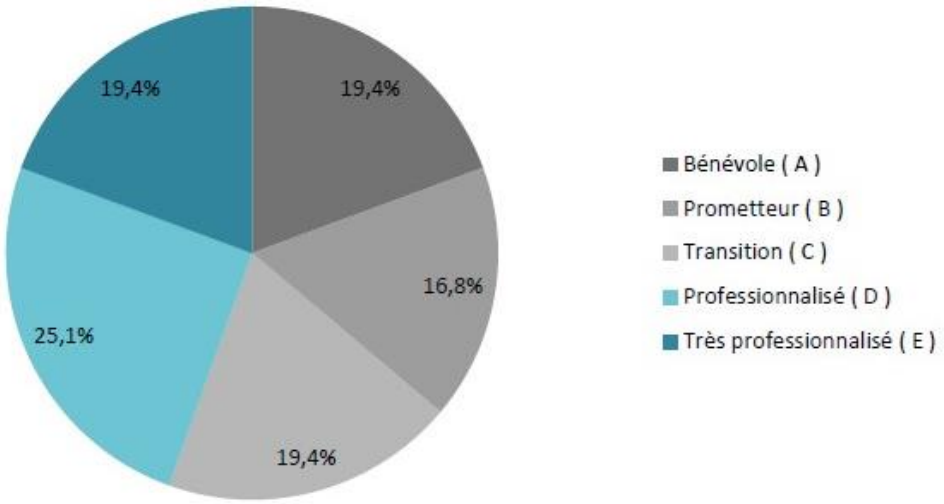

B. Objectifs sur l'olympiade

Plusieurs objectifs et enjeux ont été formalisés pour l'olympiade en cours :

1- Accompagner les structures dans la création d'emplois pérennes.

Les structures identifiées comme « clubs prometteurs » ou « clubs en transition » ont besoin d'un accompagnement dans la création d'emplois. Cet accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Une structuration et une formalisation du projet de la structure : pour cela, nous suggérons de faire appel à l'accompagnement proposé dans le cadre du DLA sport.
- L'accompagnement humain dans la mise en œuvre des projets, notamment via les CTR et les agents salariés dans les instances déconcentrées de notre fédération.
- L'accompagnement juridique de la FFCK, notamment via du conseil et de la mise à disposition de contrats types. En complément, nous proposons un accompagnement par la cellule juridique de la FFCK et une offre d'adhésion groupée au CoSMoS plus en mesure de répondre rapidement et efficacement aux sollicitations des structures membres.
- La FFCK propose un dispositif d'aide au développement, via des prêts à taux 0%, qui permettent notamment de développer ses activités (via l'achat de matériel adapté, ou

d'investissement permettant de développer l'activité de la structure) en vue de l'accueil d'un salarié (création de poste ou renforcement de l'équipe).

- L'accompagnement financier est souvent nécessaire pour permettre à nos structures de passer d'un fonctionnement totalement bénévole à une fonction « employeur ». Les instances fédérales déconcentrées et le siège fédéral accompagnent les structures membres dans la recherche de financements spécifiques et dans la mise en place d'actions rémunératrices permettant de pérenniser le ou les emplois créés.

2- **Accentuer la professionnalisation des structures et les accompagner vers le développement des emplois.**

L'accompagnement des structures passe par différents dispositifs : l'accompagnement des employeurs d'une part, l'accès à des parcours de formation facilité et la montée en compétences des salariés responsables de structures d'autre part.

Nous travaillons sur une montée en compétences des responsables salariés des structures membres. Un grand nombre d'entre eux ont évolué au sein du club, passant d'un profil d'éducateur sportif à celui de directeur de base nautique sans avoir suivi de formation particulière. Depuis 2019 ans, nous proposons une formation au DESJEPS ASEC « *direction de structure et de projet* » ouverte spécifiquement pour des salariés déjà en poste au sein de notre réseau ou du monde du sport. Cela permet notamment une montée en compétences sur des thématiques peu abordées dans les formations d'éducateurs sportifs de la filière JEPS comme les ressources humaines, la gestion de projet, la communication, la sociologie des pratiques, la gestion financière et la fiscalité.

La FFCK propose depuis plusieurs années un parcours de formation permettant le développement des compétences des encadrants notamment orientées sur l'accueil de publics éloignés de la pratique sportive. Ainsi des parcours de formation ont été déployées à l'image du « diplôme d'Educateur Pagaie Santé », « Pagaie Fit », « HandiKayak » ou « entraineur para canoë ».

Par ailleurs, une certification de branche orientée sur l'encadrement de nos pratiques en eau calme est en cours d'enregistrement auprès de France compétence. Ce parcours est plus accessible techniquement que les certifications précédentes, mais demande d'acquérir une polyvalence entre les différents supports de navigation utilisés en eau calme (SUP, embarcations collectives...).

Cela permet à nos encadrants d'élargir leur champ de compétences, et cela permet aux structures employeuses d'élargir l'offre de services proposée en leur sein. Les pratiques d'eau calme, de sport santé, de bien être sont des axes de structuration et de développement forts que la FFCK souhaite accompagner. A ce titre, en 2024, nous nous inscrirons dans l'accompagnement des structures s'engageant dans le « dispositif des emplois éducateurs socio-sportifs », ou sollicitant un financement « emploi sportifs qualifiés (ESQ) territoriaux parasport »

Pour accompagner la professionnalisation de notre réseau, un travail d'accompagnement des employeurs est indispensable. Cela passe par un soutien à la fonction employeur sous toutes ces facettes : sociale, juridique, financière et humaine.

Pour répondre à ces enjeux, une boite à outils du dirigeant contenant plusieurs centaines de fiches est disponible et mise à jour régulièrement en fonction de l'actualité sociale.

Une offre de formation à destination des dirigeants est également proposée via différents dispositifs. (Webinaires, formation en présentiel, formation asynchrone via module e-learning à venir dans les mois à venir.

3- Orienter les structures vers la recherche de financements.

L'enquête réalisée par la FFCK en 2018 montre que la corrélation entre les aides publiques et l'évolution du nombre d'emplois est nettement plus forte que la corrélation entre le budget des clubs et l'emploi. La majorité des études réalisées les dernières années sur l'emploi sportif montre que la création d'emplois dans les structures associatives reste fortement dépendante des subventions publiques qui agissent comme un levier fort dans la création de nouveaux postes.

Par leurs implantations territoriales et la présence de Cadres Techniques Régionaux, les CRCK jouent un rôle majeur dans l'accompagnement des structures dans la recherche de financements pour l'emploi (financement d'Etat et financements régionaux). Ils sont accompagnés par les services du siège fédéral.

4- Structurer une offre de formation ouverte à l'apprentissage qui réponde aux enjeux de développement de la pratique.

Le monde des sports de Pagaie est confronté à un manque de diplômés professionnels capables de répondre aux besoins d'emplois du réseau.
Trois types de formations professionnelles sont proposées :

- Les certificats de branches,
- Les formations diplômantes du Ministère en charge des sports,
- Les formations universitaires (STAPS, Deust).

La FFCK est délégataire de la branche sport pour l'organisation et la gestion des CQP moniteur de Canoë Kayak et du CQP accompagnateur de raft et nage en eau vive. La mise en œuvre de ces formations constitue, notamment via la voie d'accès fédérale, une première étape dans la professionnalisation de nos structures sans mettre en péril le fonctionnement associatif.

Dans cette logique et pour répondre à un enjeu fort de l'emploi saisonnier, la FFCK travaille avec la branche sport au déploiement de ces deux certifications au sein de notre réseau, mais également en partenariat avec d'autres acteurs du nautisme et de l'eau vive.

Enfin, de nombreux salariés sont issus de la filière universitaire STAPS. Il parait aujourd'hui indispensable de développer des partenariats durables avec les universités qui proposent une option Sport de Pagaie dans leur cursus d'apprentissage. Cela constitue un axe de développement prioritaire pour les prochaines années.

III. Priorités fédérales en 2024 et indicateurs d'évaluation :

Une priorité sera de travailler sur la **pérennisation et l'évolution des postes déjà existants** en accentuant nos actions sur l'accompagnement des structures membres et de leurs salariés vers la mise en place de projets structurants pour le club.

Une seconde priorité concerne la **création de postes centrés prioritairement sur l'encadrement des jeunes et des publics prioritaires au sein des structures membres**. Si l'encadrement des publics scolaires, des jeunes de l'école de sport et des groupes compétition demeure une priorité de la FFCK, l'accueil, au sein de nos structures, de publics éloignés de la pratique est une priorité affirmée.

Enfin, la FFCK s'attache à accompagner le besoin du secteur dans l'embauche de saisonniers formés et compétents. En effet ces acteurs permettent la pérennité de notre modèle économique centré sur la pratique estivale à vocation commerciale. C'est l'un des enjeux de nos certifications de branche que nous nous attachons de rendre financièrement et localement accessibles. A ce titre, en 2023, la FFCK a porté pour la branche sport, la création d'un CQP accompagnateur de raft et de nage en eau vive qui a pour objectif de faciliter l'accès à ces métiers via une formation courte et ciblée.

Les CQP représentent ces dernières années deux-tiers des certifications professionnelles délivrées dans les sports de Pagaies.

IV. Perspectives

Nous souhaitons que l'année 2024 soit une année structurante mais également de transition politique avec l'élection d'une nouvelle équipe dirigeante à la fin de l'année prochaine. La structuration de notre fédération associée aux différents dispositifs existants nous permet d'apporter un accompagnement de qualité et d'offrir à la prochaine équipe dirigeante un cadre opérationnel et construit pour accompagner le développement de l'emploi.

Durant cette année, nous finaliserons les travaux engagés en faveur du développement et de l'accompagnement de l'emploi au sein de notre réseau. Cela passera notamment par l'enregistrement du CQP moniteur de canoë kayak avec une version plus accessible, par le déploiement du CQP accompagnateur de raft et de nage en eau vive, mais également par la refonte des diplômes de la filière JEPS que la FFCK souhaite rendre plus lisible, et par l'engagement de la FFCK dans la nouvelle démarche FranceVAE.

Aussi, nous poursuivons notre travail de développement de l'offre de formation et notre engagement pour faciliter les passerelles entre l'encadrement bénévole et l'encadrement professionnel, en maintenant une offre de formation fédérale et continue conséquente mais également en nouant des partenariats avec d'autres organismes de formation.